Méthode de résolution d'un cas pratique

La résolution d'un cas pratique suppose de respecter des conditions de forme et de fond.

1. Sur la forme

La résolution d'un cas pratique n'exige pas de faire un plan. Il faut en revanche bien indiquer le numéro de la question à laquelle vous répondez.

Attention

En aucun cas vous ne devez recopier l'énoncé du cas dans votre copie. C'est une perte de temps.

2. Sur le fond

La résolution d'un cas pratique suppose de suivre un raisonnement syllogistique. Autrement dit, vous devez respecter les 3 étapes suivantes :

- 1. Identifier le ou les problèmes de droit ;
- 2. Indiquer la ou les règles juridiques applicables en prenant soin de définir les notions juridiques rencontrées
- 3. Préciser la ou les solutions applicables en l'espèce.

Attention

Certaines questions n'appellent pas de raisonnement syllogistique.

Par exemple, à la question de savoir quelle est la prescription applicable pour un litige entre deux commerçants, il sufIt de répondre qu'on applique la prescription de 5 ans.

En revanche, une question simple implique parfois de distinguer plusieurs problèmes de droit pour arriver à la ou les solution (s).

A titre d'exemple, pour savoir quel est le tribunal compétent, il faut d'abord déterminer la qualité des parties au litiges, ce qui suppose au préalable de

s'interroger sur la nature des actes qu'elles accomplissent. En fonction de la réponse donnée à ces deux questions, vous allez pouvoir déterminer le tribunal compétent.

Pour mémoire, chaque étape du raisonnement suppose de rappeler la ou les règles applicable ET de définir les notions juridiques rencontreés

s'interroger sur la nature des actes qu'elles accomplissent. En fonction de la réponse donnée à ces deux questions, vous allez pouvoir déterminer le tribunal compétent.

Pour mémoire, chaque étape du raisonnement suppose de rappeler la ou les règles applicable ET de définir les notions juridiques rencontreés